FONSTI

FONDS POUR LA SCIENCE,
LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION

MEMORANDUM

Prix de l'Innovation du FONSTI

2025

La date limite de réception des Projets est fixée au 10 juin 2025

MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PRIX

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le **Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI)** a été créé par ordonnance N° 2018-593 du 27 Juin 2018. Conçu sur le modèle du Fonds National Suisse (**FNS**), c'est un Fonds de soutien à la recherche, destiné au financement de programmes et projets de recherche scientifique et d'innovation technologique de haute qualité susceptibles d'avoir un impact sur le développement socio-économique et culturel de la Côte d'Ivoire. Le FONSTI est une personne morale de droit privé de type particulier reconnue d'utilité publique. Depuis son démarrage effectif en 2020, le FONSTI a financé, à ce jour, 59 projets de recherches et d'innovation.

Pour réussir la transition structurelle du pays, le gouvernement ivoirien encourage activement l'innovation à travers des investissements importants dans l'éducation et la formation. Le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation fait partie de ces initiatives au service de cette ambition. En effet, la Côte d'Ivoire s'est engagée, depuis quelques années, à effectuer une transition stratégique, à moyen et long terme, visant à améliorer la compétitivité de son économie et les conditions de vie de ses populations. A travers l'élaboration du PND 2021-2025 qui s'appuie entre autres sur l'accélération de l'innovation technologique, et avec la création du Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation depuis le 6 avril 2021, le Gouvernement ivoirien a marqué sa volonté d'utiliser l'innovation comme catalyseur pour atteindre ses objectifs de développement économique, social et environnemental.

Malgré les efforts consentis, la Côte d'Ivoire s'est vue classée à la 112e place sur 132 à l'indice mondial de l'innovation, en 2024. Cela dénote de la nécessité de recourir à d'autres instruments de promotion de la culture d'innovation au service du développement durable et d'incitation de la jeunesse ivoirienne.

En s'appuyant sur la vision stratégique du gouvernement ivoirien, le FONSTI crée le **« Prix de l'Innovation »** avec pour objectif de contribuer à la vulgarisation de l'innovation comme levier de croissance, de compétitivité de l'économie, de création de richesse et d'emplois décents. Ce prix récompensera, chaque année, les porteurs de projets inclusifs et innovants dans les domaines de la technologique,

des sciences économiques et sociales ou culturelles susceptibles d'avoir un fort impact sur la croissance économique en Côte d'Ivoire.

2. OBJECTIFS

Le prix de l'innovation vise à contribuer à la vulgarisation de l'innovation comme levier de croissance, de compétitivité de l'économie, de création de richesse et d'emplois décents en Côte d'Ivoire.

De façon spécifique, il entend :

- Promouvoir et soutenir l'innovation ;
- Faire connaître au public les meilleurs innovateurs et leurs innovations ;
- Impulser la transformation des innovations en projets, en coopératives, en petites entreprises capables d'accélérer le développement technologique, social et culturel.

3. GOUVERNANCE DU PRIX

La gouvernance du Prix de l'innovation est composée de trois (3) organes :

Un comité de pilotage du prix

Le comité de pilotage définit les objectifs stratégiques du prix, supervise l'ensemble du processus et prend les décisions finales. Il veille à la cohérence des activités par rapport à la stratégie et aux priorités du gouvernement.

Un comité d'évaluation du prix

Le comité d'évaluation est chargé de l'évaluation technique des dossiers de candidature. Il est composé d'experts nationaux qui interviennent dans chacun des secteurs clés couverts par les projets reçus. Ses membres sont désignés par le Comité de Pilotage sur proposition du secrétariat du Prix.

Un secrétariat du prix

Le Secrétariat est l'organe de réception des candidatures du Prix, de préparation des activités du comité d'évaluation, d'exécution et de suivi des activités du prix. Il est chargé de l'administration générale du prix, de la supervision et de la coordination des tâches liées à l'organisation du prix.

4. PROCEDURE DE CANDIDATURE

Le concours est ouvert à tous les acteurs des secteurs technologiques, économiques, sociaux et culturels (inventeurs, chercheurs, entreprises, institution,

start-ups, développeurs, étudiants, etc.) établis en Côte d'Ivoire ou dans la diaspora et disposant de solutions déjà en place ou stables qui pourraient être améliorées au besoin pour prendre en compte les attentes du concours. Les candidats peuvent participer à ce concours, seul ou en groupe.

Ne sont pas habilités à participer au concours :

- les membres du personnel du FONSTI ;
- toute personne susceptible de participer directement à l'organisation ou à la promotion du Concours.

Le FONSTI se réserve le droit de retirer de la liste des lauréats toute personne participant au Concours en violation des conditions ci-dessus. Le retrait de la liste entraine la déchéance des avantages à octroyer, sans préjudice de toute autre action à la disposition du FONSTI.

Les candidats doivent remplir un formulaire de soumission annexé aux présents termes de références. Le dossier de candidature doit être envoyé par courriel à l'attention du Président du Comité de Pilotage du Prix, en mentionnant dans l'objet du mail **« Candidature au Prix de l'Innovation – 2025 »**, à l'adresse suivante :

soumission-projet@fonsti.org, au plus tard **le 10 juin 2025** délai de rigueur.

5. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- **Le formulaire de candidature (Il doit impérativement être anonyme)**
  Le formulaire de candidature est à télécharger sur le site web du FONSTI : www.fonsti.org
- **Formulaire d'Identification du candidat ou de l'équipe**
  Le formulaire d'identification de l'équipe du projet est à télécharger sur le site web du FONSTI : www.fonsti.org.
- **Pièces d'identité civil du candidat**
  Le candidat doit fournir obligatoirement une copie de sa Carte Nationale d'Identité, de son Passeport ou tout autre pièce pouvant justifier son identité.

A l'issue de la sélection, les cinq (5) meilleurs candidats seront retenus. Des demandes d'informations et documents complémentaires peuvent être adressées à ces candidats.

NB :

- Les documents relatifs aux innovations et transmis par les candidats dans le cadre du concours auront un caractère confidentiel et ne seront publiés qu'avec leur accord.
- Les documents constitutifs du dossier de candidature doivent être rédigés en français.
- Les dossiers de candidature incomplets seront classés sans suite.

6. THEMATIQUES ELIGIBLES

Toutes les thématiques adossées aux 17 Objectifs du Développement Durable sont éligibles. Une attention particulière doit être apportée à la qualité de rédaction du dossier et à sa clarté. Le dossier de candidature doit comporter suffisamment de détails et de justifications pour permettre d'évaluer les aspects techniques et scientifiques, ainsi que les perspectives industrielles et commerciales. Si le projet valorise une innovation développée avec un laboratoire public ou privé, il conviendra de l'indiquer.

7. ETAPES DU CONCOURS

Les grandes étapes du concours sont présentées ci-dessous :

- **AVRIL – JUIN 2025 :** SOUMISSION DES CANDIDATURES
- **JUIN – JUILLET 2025 :** EVALUATION/PRÉSÉLECTION
- **JUILLET 2025 :** AUDITION
- **NOVEMBRE 2025 :** PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Le canevas de candidature est disponible sur site web du FONSTI. Il doit être envoyé sur la plateforme de dépôt dédiée via le lien : soumission-projet@fonsti.org.

A la clôture du Concours, le Secrétariat du Prix conduit une première analyse sur la base du dossier de candidature reçu lors du premier dépôt et établit la liste des projets à évaluer.

Les dossiers de candidature sont ensuite instruits par le Comité d'Evaluation du Prix. Ces instructions ont pour finalité d'arrêter la liste des projets présélectionnés basée sur l'avis et les recommandations du Comité d'Evaluation du Prix.

Après cette étape, les candidats présélectionnés sont ensuite auditionnés par le Comité d'Evaluation du Prix sur la base d'une présentation du projet sous forme de diapositives. Chaque audition dure 30 minutes selon le format suivant :

- Présentation du projet (10 min) ;
- Echanges entre le candidat et le Comité d'Evaluation du Prix (20 min).

Ces auditions permettront d'arrêter la liste de cinq (5) projets basés sur l'avis et les recommandations du Comité d'évaluation du Prix. Cette liste sera transmise au Comité de Pilotage du Prix qui donnera son approbation pour la sélection définitive des trois meilleures innovations.

8. CRITERES DE SELECTION

La grille de notation est disponible sur le site web du FONSTI (www.fonsti.org)

9. RECOMPENSES

Les trois (03) meilleures innovations seront récompensées comme suit :

- Premier Prix : 10 000 000 FCFA ;
- Deuxième Prix : 7 500 000 FCFA ;
- Troisième Prix : 5 000 000 FCFA.

Les montants susmentionnés serviront exclusivement aux activités suivantes :

- Incubation : ***taux à préciser*** *(sera fonction du type d'innovation)*
- Propriété intellectuelle : **taux à préciser** (sera fonction du type d'innovation)
- Amélioration de l'innovation : **taux à préciser** (sera fonction du type d'innovation)
- Soutien direct : ***15% du montant***
- Divers (à préciser) : ***5% du montant***

En fonction de la spécificité et des besoins d'amélioration de l'innovation, d'autres lignes budgétaires peuvent être ajoutées.

Les innovations primées seront publiées sur le site internet du FONSTI (www.fonsti.org).

NB : Le Comité d'Evaluation se réserve le droit de ne décerner aucun prix si les innovations présentées ne répondent pas à ses critères de qualité.

10. DISPOSITIF DE SUIVI DES INNOVATIONS

a) Programme d'incubation (3 à 6 mois)

- Accès à un espace de coworking ou incubation digitale
- Sessions de mentorat individuel (technique, business, juridique)
- Formations thématiques : levée de fonds, marketing digital, gestion d'équipe, etc.

b) Accès à des partenaires stratégiques

- Mise en relation avec des acteurs clés (partenaires financiers et technique, experts sectoriels)
- Opportunités de pilotes ou de co-développement

c) Suivi personnalisé

- Chaque lauréat aura un **référent** attitré (suivi mensuel)
- Tableau de bord partagé avec :
    - Objectifs mensuels
    - Indicateurs de progrès
    - Obstacles rencontrés et appui mobilisé

d) Visibilité et valorisation

- Publication des profils des lauréats sur les réseaux sociaux
- Série de mini-reportages vidéo « que sont-ils devenus ? »
- Invitation à des événements locaux et internationaux de l'innovation

NB : Les innovations resteront la propriété des candidats. Le FONSTI et ses partenaires pourront les accompagner dans la protection et la promotion de leurs innovations auprès des usagers.